



**UNION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS
C.G.T.- FORCE OUVRIÈRE de la MANCHE**

56 rue de La Bucaille 50100 Cherbourg
☎ 02.33.53.03.72 📠 02.33.93.02.79 fo50@orange.fr
<http://50.force-ouvriere.org>

Soutien total aux revendications des salariés - Soutien total aux salariés en grève – respect du droit de grève

Depuis plusieurs semaines, dans de nombreux secteurs, **les salariés se mobilisent pour leurs salaires et leurs conditions de travail, ils sont en grève : ils ont raison !**

La grève devient le dernier recours lorsque la négociation collective ne permet pas d'obtenir satisfaction sur les augmentations de salaires, l'amélioration des conditions de travail et la défense de l'emploi.

La grève est un droit constitutionnel reconnu à tout salarié. Elle est décidée collectivement et de manière concertée dans les entreprises.

L'Union Départementale Force Ouvrière de la Manche apporte tout son soutien aux salariés mobilisés.

Pour l'Union Départementale Force Ouvrière de la Manche, en décidant d'utiliser la « réquisition » de salariés d'entreprises privées, **le gouvernement s'attaque au droit de grève, aux salariés, au droit de s'organiser, aux syndicats !**

Dans la continuité de la grève et des mobilisations du 29 septembre, l'Union Départementale Force Ouvrière de la Manche invite les personnels des entreprises à se rassembler en assemblée générale pour établir les revendications, pour négocier des augmentations de salaire et d'exiger une clause de revoyure.

Il est urgent et indispensable d'agir toutes et tous ensemble pour l'augmentation immédiate de tous les salaires du privé comme du public, des allocations pour les jeunes en formation et en recherche d'emploi, ainsi que d'améliorer les pensions des retraités.

Cherbourg le 13 octobre 2022